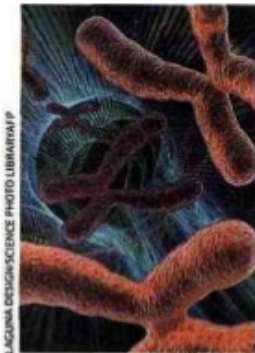


Loi bioéthique

Zizanie autour de la trisomie



A PRÈS LES DÉPUTÉS, qui ont adopté le projet de loi bioéthique en première lecture le 15 février, les sénateurs l'examinent à partir du 5 avril. Un amendement suscite déjà de vifs débats. Il s'agirait de ne plus généraliser le dépistage prénatal (DPN) de la trisomie 21, mais de laisser les médecins le proposer « lorsque les conditions médicales le nécessitent ». Plusieurs organisations de médecins se sont élevées contre cette éventualité. Nicolas Fries, président du Collège français d'échographie, craint une « inégalité d'information des femmes enceintes suivant le médecin sur lequel elles tombent ». Au contraire, les professionnels du Comité pour sauver la recherche prénatale et la Fondation Lejeune se félicitent de cette disposition, qui tente d'éviter les dérives eugéniques du dépistage systématique. ●

MARIE-CHRISTINE VIDAL